

# SEGOLENE ROYAL LANCE UN MECANISME POUR GARANTIR LA SECURITE D'APPROVISIONNEMENT ELECTRIQUE EN FRANCE

## SEGOLENE ROYAL LANCE UN MECANISME POUR GARANTIR LA SECURITE D'APPROVISIONNEMENT ELECTRIQUE EN FRANCE

L'Usine Nouvelle - Par Ludovic Dupin - Publié le 26 janvier 2015, à 14h10

► [Politique industrielle](#), [Production d'électricité](#), [EDF](#)



© Pascal Guittet

A LIRE SUR LE MÊME SUJET

- [SEGOLENE ROYAL : "IL FAUT BATIR DE NOUVELLES CENTRALES NUCLEAIRES"](#)
- [SEGOLENE ROYAL REpond A LA POLEMIQUE SOULEVEE PAR SES PROPOS SUR LE NUCLEAIRE](#)
- [SEGOLENE ROYAL VA-T-ELLE IMPOSER L'EFFACEMENT ELECTRIQUE DE VOLTALIS ?](#)
- [SEGOLENE ROYAL VEUT PROTEGER LA FILIERE BIOMASSE D'UN DECRET ANTI FEUX DE CHEMINEE](#)

**Afin de prévenir des risques de pénuries d'électricité en cas de grand froid, la France s'apprête à lancer son mécanisme de capacité qui impose, contre rémunération, aux électriciens d'assurer qu'ils pourront répondre à la demande de leurs clients en toute situation.**

Il aura fallu des années de discussions pour y parvenir, mais c'est fait : ce vendredi 23 janvier, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal, a signé l'arrêté qui définit les règles du futur mécanisme de capacité en France. Il impose aux fournisseurs d'électricité d'"APPORTER LA PREUVE QU'IL PEUT APPROVISIONNER TOUS SES CLIENTS LORS DES POINTES DE CONSOMMATION", explique le ministère dans un communiqué.

Concrètement, il permettra d'assurer la sécurité d'approvisionnement français, en particulier à partir de l'hiver 2015-2016, date à partir de laquelle la France pourrait pâtir d'un manque de capacité de production en cas de faibles températures. Ainsi, les électriciens devront garantir à l'avance la disponibilité de leur centrales électriques ou leurs capacités d'effacement (diminution ou décalage dans le temps de la consommation des clients). Ils devront aussi "ACCOMPAGNER LEURS CLIENTS POUR MIEUX CONSOMMER EN REDUISANT LEUR POINTE DE CONSOMMATION" ou encore "AMELIORER LE PILOTAGE DU SYSTEME ELECTRIQUE", explique le ministère.

### **FERMETURE MASSIVE DE CAPACITÉS EN EUROPE**

En contrepartie, les électriciens seront désormais rémunérés pour leurs centrales même si elles ne fonctionnent pas et pour leur capacité d'effacement. Ces dispositions donneront lieu à des certificats délivrés aux opérateurs par le réseau de transport électrique (RTE), en charge d'assurer l'équilibre du réseau.

Le mécanisme de capacité devrait mettre fin, ou du moins limiter la vague de fermetures ou de mises sous cocon de centrales thermiques en France. Ces centrales, pourtant nécessaires pour passer les forts pics de consommation, ont été massivement mises à l'arrêt à cause de leur faible rentabilité. D'une part, elles tournaient trop peu d'heures par an car les énergies renouvelables, en forte croissance, ont un accès prioritaire sur les réseaux. D'autre part, la faiblesse des coûts de l'électricité sur le marché de gros européens rendait leur exploitation non-économique. Ces dernières années, les électriciens ont fermé près de 50 GW de capacités thermiques en Europe.

*Ludovic Dupin*